

**Zeitschrift:** Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung  
**Herausgeber:** Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat  
**Band:** 13 (1937-1938)  
**Heft:** 12  
  
**Rubrik:** Petites nouvelles

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

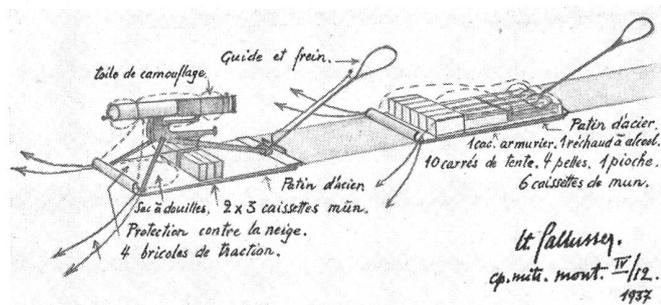
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

le dérâpage latéral serait supprimé par les patins. En tenant compte de cette construction on pourrait charger la luge de 6 caissettes de mun. placées de telle sorte que la manipulation à la pièce soit très simple. Enfin, le camouflages et la protection de la pièce seraient obtenus en ajustant directement la bâche blanche à la pièce.

Le même essai avec la mitr. légère (ou F.M. sur affût) donnerait à mon avis des résultats encore plus intéressants. La charge étant bien inférieure à celle de la mitr. l'on augmenterait sensiblement la mobilité et la rapidité de transport de la pièce. L'arme, grâce à son refroidissement à air, sera moins sujette aux dérangements provenant des grands froids, que la mitr. avec son refroidissement à eau.



## Autour de notre préparation à la défense contre avions

Un de nos officiers, très au courant de l'état actuel de notre défense contre avions, nous écrit :

« J'ai lu, dans divers journaux suisses, l'article intitulé « Qu'est-ce que la Suisse peut apprendre de la guerre en Chine? ». Le dernier alinéa de cet article laisse entendre que, d'après une information publiée dans la « Nouvelle Gazette de Zurich », une école de recrues des troupes de défense contre avions aurait dû utiliser des canons ordinaires, les canons antiaériens commandés aux Usines Schneider du Creusot n'ayant pas été livrés à temps. Et le correspondant de conclure « ... et dire que les fabriques d'armes d'Oerlikon et de Soleure livrent des canons antiaériens à l'étranger. »

Les deux passages cités ci-dessus pourraient conduire à des conclusions foncièrement fausses. Il est bien exact que la batterie d'essai à livrer par les usines Schneider du Creusot n'est pas encore disponible. Toutefois, l'école de recrues en question n'a pas été obligée de s'exercer avec des canons ordinaires; elle disposait, au contraire, des canons antiaériens Vickers qui ont été achetés il y a deux ans environ et qui ont été essayés entre temps. En outre, la dite école de recrues disposait de tous les instruments accessoires les plus modernes: télémètres, appareils de commandement, etc., qui sont aujourd'hui indispensables au tir contre avions.

Concernant les canons d'Oerlikon et de Soleure, je voudrais me permettre les brèves remarques suivantes: Il importe de distinguer entre la défense contre avions à grande portée (7000 à 12,000 mètres), la défense antiaérienne à moindres distances (1000 à 3000 mètres) et à courtes distances (jusqu'à 1000 mètres). Les canons d'Oerlikon sont efficaces contre les avions volant à des distances moyennes et pas très élevées. Notre artillerie antiaérienne travaille aussi avec les canons d'Oerlikon.

On ne peut qu'approuver la grande prudence des autorités compétentes dans le choix des armes les mieux

appropriées à notre défense parmi les nombreux modèles qui sont actuellement sur le marché. Si l'on avait simplement, en son temps, acheté sans discernement, on disposerait aujourd'hui de canons qui, comparés à d'autres modèles plus récents, présenteraient de gros désavantages. Si donc nous disposons aujourd'hui, sur toute la ligne, d'un armement qui peut compter parmi les meilleurs, c'est à la grande scrupulosité des instances responsables de l'armement de notre armée que nous le devons. »

H. Ha.

## Petites nouvelles

En égard aux cours d'introduction à la nouvelle organisation des troupes qui auront lieu cette année, aucun cours de répétition d'hiver n'a été prévu en 1938. Par contre, on peut compter qu'ils seront repris en 1939. Du reste, ces dernières années, un certain nombre de skieurs militaires ont été formés, de sorte que la création de détachements de skieurs dans les bataillons de montagne est dès maintenant possible. A l'avenir, l'instruction des troupes de montagne pendant l'hiver sera intensifiée. \*

Pour la première fois cette année, les Courses nationales militaires à ski se courront hors du cadre des championnats suisses de ski. Ainsi nos champions pourront également défendre leurs chances sous l'uniforme, et cette grande manifestation sportive conservera mieux son caractère spécifiquement militaire.

C'est à Grindelwald, du 25 au 27 février 1938, que la délégation militaire de l'A.S.C.S. organise cet hiver ces épreuves bisannuelles, où les divisions 1 à 9 et les Br.mont. 10 à 12 délégueront les meilleures patrouilles militaires à ski qui peuvent être formées actuellement chez nous.

Les épreuves de cette année marquent une innovation intéressante, que notre périodique avait du reste proposée il y a deux ans déjà. En effet, une épreuve de tir a été incorporée au parcours des patrouilles, sur le modèle du règlement olympique.

Pour assurer une meilleure préparation et un contrôle plus strict de l'entraînement des patrouilles que la Suisse romande déléguera bientôt à Grindelwald pour se mesurer avec nos meilleurs patrouilleurs confédérés, la Br.mont. 10 a organisé un *cours d'entraînement obligatoire* pour les patrouilles appelées à défendre l'honneur de nos corps de troupe romands aux Courses nationales 1938. Ce cours a eu lieu du 17 au 20 février à Bretaye, sous la direction du major EMG Guisan, et une dizaine de patrouilles de la Br.mont. 10 et de la 1<sup>re</sup> division y ont pris part. Elles furent soumises à un entraînement très sévère, de fond et de tir et l'état des hommes a été minutieusement contrôlé journellement par deux médecins. Nul doute que grâce à ce cours, la Suisse romande ne soit dignement représentée à Grindelwald les 25, 26 et 27 février. \*

Le Conseil fédéral a autorisé le Département militaire à prélever sur les fonds de renouvellement pour l'aviation un crédit de fr. 173,000.— pour l'achat de camions demandés par le service de l'aviation et de la défense contre avions. \*

Avec la nouvelle organisation des troupes, les deux compagnies de projecteurs de campagne et le groupe d'aéroliers ont été supprimés en tant qu'armes auxiliaires de l'artillerie et attribués aux nouvelles formations de défense contre avions. Par contre les deux compagnies de projecteurs de montagne de la garnison du St-Gothard sont maintenues dans la nouvelle 9<sup>e</sup> division. Il est évident que la défense contre avions a besoin de projecteurs; le rôle de ces derniers est de découvrir la nuit les avions ennemis, afin que l'artillerie antiaérienne puisse entrer en action. Sans projecteurs, l'artillerie contre avions est aveugle la nuit. Il s'agit donc pour les cp. de projecteurs d'apprendre à connaître le nouveau matériel qui s'est révélé le plus apte à cette nouvelle mission et d'exercer la collaboration indispensable qui doit exister avec l'artillerie de défense contre avions. C'est pourquoi les cours de répétition des cp. de projecteurs coïncidera à nouveau cette année avec le cours d'une unité d'aviation. Ce sera cette fois le régiment d'aviation 2. Les cp. travailleront en partie avec de l'ancien et en partie avec du nouveau matériel. Les cours spéciaux d'introduction n'auront lieu, pour les cp. de projecteurs, que l'an prochain, lorsque le nouveau matériel de corps aura été touché au complet.

Quant au groupe d'aéroliers, il ne peut être utilisé qu'en partie dans l'organisation de la défense contre avions. Son rôle

consiste à créer des barrages contre avions au moyen de ballons. Un premier cours de ce genre aura lieu cet été. Mais la plus grande partie des hommes incorporés dans cette unité seront transférés dans la défense contre avions. Ils recevront comme arme le canon « Oerlikon » de 20 mm. A cet effet, le cours de répétition sera complété par un cours d'introduction de quatre jours.

★

Le correspondant du « Times » à Berlin signale que des dissensions (?) se produisent au sein de l'armée allemande où les événements du début de ce mois ont causé un profond mécontentement. Trois généraux auraient démissionné en signe de protestation. L'armée allemande serait divisée en deux camps: d'un côté, les partisans des généraux démissionnaires; de l'autre, les partisans du gouvernement.

Le correspondant écrit:

« Les mesures de la semaine dernière ont eu pour résultat d'introduire la politique dans l'armée. Le mécontentement des officiers pourrait peut-être s'apaiser rapidement s'ils pouvaient penser que les décisions de samedi sont définitives. On se demande, toutefois, jusqu'à quel point le parti insistera sur une réforme de l'armée. Exigera-t-il, par exemple, la suppression des aumôniers? Demanderà-t-il l'abandon du salut militaire et le remplacera-t-il par le salut national-socialiste? Décidera-t-il que les officiers seront recrutés dans le corps des cadets nationaux-socialistes? Adjoindra-t-il aux régiments des commissaires instructeurs politiques? Ces points font partie du programme national-socialiste pour la transformation de l'armée en une véritable « armée du peuple ». On est en droit de supposer également que le parti tient tout particulièrement pour suspects les anciens officiers impériaux qui ont repris du service depuis 1933 et qui restent empreints des traditions d'indépendance de l'ancien militarisme. On pense que M. Hitler hésitera avant d'exécuter rigoureusement ce programme, mais la menace en affectera fatalement le moral de l'armée. »

## Le scuole militari d'aviazione

Il rafforzamento della nostra aviazione militare, imposto dalla nuova organizzazione delle truppe, esige naturalmente un aumento e un'estensione delle scuole. Quest'anno avranno quindi luogo due scuole reclute sul nuovo campo di aviazione di Payerne: la prima dal 7 marzo al 21 maggio per le reclute di lingua tedesca, la seconda dall'8 agosto al 22 ottobre per le reclute di lingua italiana e francese, nonché per un quarto delle reclute di lingua tedesca. Prima di ciascuna di queste scuole di reclute avranno luogo, sulla stessa piazza d'armi, le corrispettive scuole di sott'ufficiali.

Dato il gran numero di allievi ufficiali, avranno parimente luogo quest'anno, sulla piazza d'armi di Dübendorf, due scuole d'ufficiali. La prima, riservata esclusivamente agli allievi ufficiali dell'aviazione, avrà inizio il 31 gennaio e durerà fino al 14 maggio, mentre la seconda per gli allievi ufficiali dell'aviazione e delle truppe di difesa antiaerea, durerà dall'8 agosto al 19 novembre. Oltre queste due scuole d'ufficiali, sono previste due altre scuole per la formazione dei piloti e degli osservatori: la prima, per gli allievi piloti, dal 31 gennaio, fino al 30 luglio. Durante la seconda parte della scuola, ossia dal 2 maggio al 30 luglio, gli allievi piloti saranno istruiti insieme agli allievi osservatori. La seconda scuola d'aviazione avrà luogo immediatamente dopo la prima scuola di ufficiali, ossia dal 23 maggio al 10 novembre, con una interruzione dal 13 al 22 agosto. Anche in questa scuola, gli allievi piloti saranno istruiti, nella seconda fase, con gli allievi osservatori. Ambedue le scuole si terranno a Dübendorf. Nel primo corso saranno riuniti gli ufficiali di altre armi che si sono annunciati, mentre il secondo corso sarà riservato anzitutto agli uomini già incorporati nell'aviazione.

### Allenamento dei piloti militari.

E' noto che i piloti e gli osservatori della nostra aviazione militare, oltre i loro corsi di ripetizione, devono allenarsi durante tutto l'anno secondo un piano

prestabilito. Per i giovani piloti questo allenamento comprende cento ore di volo; per i piloti più anziani 50 ore. Una terza categoria è stata ora creata, a contare dal 1.º gennaio: essa comprende i piloti che, pur avendo oltrepassato l'età dell'attiva, sono ancora perfettamente atti al servizio nell'aviazione. Essi costituiscono così una importante riserva per il corpo dei nostri piloti militari. I piloti sono inoltre tenuti a compiere ogni anno un corso di ripetizione con un'unità dell'aviazione.

Un allenamento costante è necessario, non solo per i piloti, ma anche per gli osservatori. L'importanza dell'osservatore è infatti notevolmente aumentata in seguito ai compiti tecnici e tattici imposti all'arma aerea. Gli osservatori devono allenarsi alla navigazione aerea, al servizio radiotelegrafico, alla fotografia aerea, al tiro e al lancio delle bombe. Non era possibile finora, con le ore di allenamento prescritte, di esercitarsi costantemente in tutti questi compiti. Il numero delle ore di volo è stato pertanto raddoppiato a contare dal 1.º gennaio 1938, di modo che oggi i giovani osservatori devono allenarsi durante 80 ore di volo all'anno e gli osservatori più anziani durante 40 ore.

Siccome i piloti e gli osservatori militari devono compiere questo allenamento fuori del tempo di servizio normale, essi riceveranno un'indennità speciale a questo scopo.

### Per i corsi di ripetizione del 1938.

Il Dipartimento Militare federale comunica:

I corsi di ripetizione del 1938 avranno soprattutto per iscopo di adattare la truppa alla nuova organizzazione. Si tratterà innanzitutto di consolidare le nuove unità. E' dunque importante che ogni uomo obbligato a frequentare i corsi di ripetizione faccia il suo servizio con la propria unità o col proprio stato maggiore.

Per conseguenza le domande di dispensa o di rinvio che le autorità militari cantonali e federale hanno già ricevuto in gran numero, non saranno accettate che in caso eccezionale.

## La nostra preparazione per la difesa antiaerea

Un ufficiale competente in materia di difesa antiaerea ci comunica:

« È apparso ultimamente in alcuni giornali svizzeri un articolo intitolato: « Che cosa dobbiamo imparare dalla guerra cinese. » Si legge nell'ultimo capoverso della pubblicazione che, secondo un'articolo, apparso nella « Neue Zürcher Zeitung », una scuola reclute per la difesa antiaerea dovette esercitare con cannoni ordinari perchè Schneider-Creusot non ha ancora potuto fornire i cannoni antiaerei ordinati dalla Svizzera. L'autore termina il suo articolo dicendo « ... e pensare che Oerlikon e Soletta forniscono cannoni antiaerei all'estero ».

Queste due frasi potrebbero indurre in errore. È esatto che Schneider-Creusot non ha ancora fornito la batteria antiaerea che venne ordinata per fare delle prove. La scuola recluta, cui si riferisce l'autore, non dovette però compiere i tiri prestabiliti con cannoni ordinari, ma bensì con cannoni antiaerei Vickers che vennero comperati due anni or sono e che hanno servito, in poi, per fare gli esperimenti necessari in questo campo assolutamente nuovo.

Le scuole reclute per la difesa antiaerea dispongono però anche di tutti gli altri strumenti moderni, necessari per il tiro antiaereo (telemetro, apparecchio regolatore del tiro, ecc.).